

## Instructions et explication relatives aux cases du relevé 10

Consultez le *Guide de la déclaration de revenus* (TP-1.G) pour connaître les montants maximums auxquels vous avez droit.

Case « Indicateur » : Rachat dans un contexte de retraite (R) ou d'invalidité (I)

### Montants relatifs à des actions du Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (FTQ)

- A** Sommes versées au cours de la période pour l'achat d'actions du fonds. Pour des cotisations versées à un REER, consultez le guide de la déclaration à la ligne 214.
- B** Crédit d'impôt équivalant à 15 % du montant de la case A. Calculez la différence entre le montant de la case B et celui de la case D et reportez le résultat à la ligne 424.
- C** Remboursement d'actions acquises au cours de la période, qui a été effectué par le fonds
- D** Crédit d'impôt annulé (15 % du montant de la case C)
- E** Actions de remplacement qui n'ont pas été acquises au cours de la période dans le cadre du Régime d'accèsion à la propriété (RAP) ou du Régime d'encouragement à l'éducation permanente (REEP)
- F** Impôt spécial relatif au montant de la case E (15 % du montant de la case E) [ligne 443]

### Montants relatifs à des actions de Fondation

- G1** Sommes versées avant le 1<sup>er</sup> juin 2015 pour l'achat d'actions du fonds. Pour des cotisations versées à un REER, consultez le guide de la déclaration à la ligne 214.
- G2** Sommes versées après le 31 mai 2015 pour l'achat d'actions du fonds. Pour des cotisations versées à un REER, consultez le guide de la déclaration à la ligne 214.
- H1** Crédit d'impôt équivalant à 25 % du montant de la case G1 pour des actions acquises avant le 1<sup>er</sup> juin 2015. Calculez la différence entre le montant de la case H1 et celui de la case J1 et reportez le résultat à la ligne 424.
- H2** Crédit d'impôt équivalant à 20 % du montant de la case G2 pour des actions acquises après le 31 mai 2015. Calculez la différence entre le montant de la case H2 et celui de la case J2 et reportez le résultat à la ligne 424.
- I** Remboursement d'actions acquises au cours de la période, qui a été effectué par le fonds
- J1** Crédit d'impôt annulé (25 % d'une partie ou de la totalité du montant de la case I)
- J2** Crédit d'impôt annulé (20 % d'une partie ou de la totalité du montant de la case I)
- K** Actions de remplacement qui n'ont pas été acquises au cours de la période dans le cadre du Régime d'accèsion à la propriété (RAP) ou du Régime d'encouragement à l'éducation permanente (REEP)
- L1** Impôt spécial relatif au montant de la case K (15 % d'une partie ou de la totalité du montant de la case K) [ligne 443]
- L2** Impôt spécial relatif au montant de la case K (25 % d'une partie ou de la totalité du montant de la case K) [ligne 443]

RELEVÉ	Année			Code du relevé	N° du dernier relevé transmis	RL-10 (2015-10)
<b>10</b>						

## Crédit d'impôt relatif à un fonds de travailleurs

Sommes versées après le 60<sup>e</sup> jour de l'année

Sommes versées dans les 60 premiers jours de l'année

<b>A-</b> Sommes versées au cours de la période	<b>B-</b> Crédit d'impôt relatif au montant de la case A	<b>C-</b> Remboursement d'actions acquises au cours de la période	<b>D-</b> Crédit d'impôt annulé (15 %)	<b>E-</b> Actions de remplacement non acquises au cours de la période
<b>F-</b> Impôt spécial relatif au montant de la case E	<b>G1-</b> Sommes versées avant le 1 <sup>er</sup> juin	<b>G2-</b> Sommes versées après le 31 mai	<b>H1-</b> Crédit d'impôt (25 % du montant de la case G1)	<b>H2-</b> Crédit d'impôt (20 % du montant de la case G2)
<b>I-</b> Remboursement d'actions acquises au cours de la période	<b>J1-</b> Crédit d'impôt annulé (25 %)	<b>J2-</b> Crédit d'impôt annulé (20 %)	<b>K-</b> Actions de remplacement non acquises au cours de la période	<b>L1-</b> Impôt spécial (15 %)
<b>L2-</b> Impôt spécial (25 %)	Indicateur	<input type="checkbox"/> Régime d'accèsion à la propriété (RAP) <input type="checkbox"/> Régime d'encouragement à l'éducation permanente (REEP)		

Numéro d'assurance sociale du cotisant

Nom de famille, prénom et adresse du cotisant

Nom et adresse de l'organisme